



## FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE

Section de la Creuse

542 - Maison des Associations et des Syndicats

Immeuble de Braconne

23000 - GUÉRET

Tél : 05 55 41 16 32

Mail : [fsu23@fsu.fr](mailto:fsu23@fsu.fr)

Guéret, le 3 novembre 2014

À

Nom Prénom  
Adresse  
Code postal - ville

Cher(e) collègue,

La FSU et ses syndicats organisent une réunion d'information syndicale à destination des personnels précaires travaillant dans les écoles, collèges et lycées du département.

**Cette réunion d'information syndicale doit être l'occasion de se rencontrer, de faire un état des lieux de la situation (évolution des textes, des statuts,...) de faire le point sur les droits de chacun et les solutions pour les faire respecter !!!**

Cette réunion a été déclarée auprès de l'Inspection Académique et vous avez le droit d'y participer sur votre temps de travail !!!

Elle aura lieu :  
**le mercredi 19 novembre 2014,**  
**de 9h à 12h**  
**à l'IRFJS de Grancher, à GUERET**

**Est-ce un droit ?**

OUI ! Le Décret n° 2012-224 du 16 février 2012 prévoit explicitement ces réunions.

**Qui peut y participer ?**

**TOUT LE MONDE !** Syndiqués ou non, tous les personnels peuvent y participer.

**Est-on payé ?**

OUI ! Cette demi-journée n'est pas une grève, c'est une absence de droit. Elle est donc rémunérée normalement.

**Qui doit-on prévenir ?**

La FSU 23 a déjà prévenu l'IA-DASEN de la Creuse. Chaque participant doit :

- Informer, 48 h à l'avance, en passant par le directeur d'école, le Principal du Collège ou le Proviseur du lycée gestionnaire. A cet effet, remplir le formulaire d'autorisation d'absence (cf modèles joints)

- S'inscrire auprès du SNUipp-FSU 23 en téléphonant au 05.55.41.04.81 ou en envoyant un mail à [snu23@snuipp.fr](mailto:snu23@snuipp.fr)

Comptant sur ta présence, reçois cher collègue, mes sincères salutations.

Le Secrétaire départemental

Stéphane PICOUT